



Ville de
Baie-Comeau

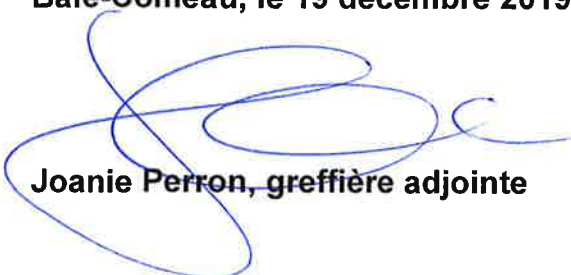
AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2019-996
CONCERNANT LA TAXATION
DE L'ANNÉE 2020**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 18 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement 2019-996 concernant la taxation de l'année 2020.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté pendant les heures de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 19 décembre 2019



Joanie Perron, greffière adjointe